

Augmentation des accises du tabac : plus de revenus et moins de fumeurs

Une augmentation des revenus fiscaux liés au tabac peut faire entrer de 200 à 300 millions d'euros dans les caisses de l'état.

En 2009, 11.617 millions de cigarettes et 7.548 tonnes de tabac à rouler ont été vendus en Belgique. En augmentant le prix de ces produits de 40 à 50 centimes, l'état pourrait engranger de 200 à 300 millions d'euros. Augmenter le prix des produits du tabac permet au gouvernement de gagner sur deux tableaux : une baisse des ventes avec un impact positif sur la santé publique et une augmentation des revenus fiscaux positive pour le budget.

Chaque année, environ 18.600 personnes décèdent en Belgique des conséquences du tabac. La Coalition Nationale contre le Tabac s'adresse donc aux négociateurs gouvernementaux afin d'augmenter les taxes - et plus précisément les accises spécifiques - sur les produits du tabac dans le but de décourager la consommation de tabac auprès des jeunes et des personnes en situation précaire.

Plus d'argent

Concrètement, la Coalition propose d'augmenter les taxes sur les paquets de cigarettes de 20 unités de 40 centimes et celles sur les paquets de tabac à rouler de 50 grammes de 50 centimes. Ces mesures ont l'avantage supplémentaire de faire entrer plus d'argent dans les caisses de l'état. En effet, si les ventes restent constantes, une telle hausse dégagerait environ 307 millions d'euros. Si les ventes baissent de 5%, la somme engrangée s'élèvera encore à 200 millions d'euros.

Bénéfique pour la santé publique

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le tabac est la deuxième principale cause de mortalité dans le monde. A l'heure actuelle, environ 5 millions de fumeurs décèdent chaque année. Le prix du tabac joue un rôle déterminant dans la décision de fumer, surtout auprès des jeunes et des personnes défavorisées. Selon la Banque mondiale, une hausse des prix constitue la mesure la plus efficace pour décourager la consommation. Lorsque les prix augmentent de 10%, on observe une diminution de la consommation d'environ 4%.

La plupart des pays de l'UE taxe nettement moins le tabac à rouler que les cigarettes. Amener les taxes au même niveau pour ces deux produits permet d'éviter le passage de l'un à l'autre.

Une augmentation fiscale tolérée

Une majoration de la taxe sur les produits du tabac est l'une des rares majorations d'impôt qui puisse être acceptée par la population. Selon une enquête menée en 2009 à l'initiative de la Commission européenne, il ressort que 57% des Belges sont favorables à une augmentation des taxes sur les produits du tabac.

Des accises spécifiques?

Les 'accises spécifiques' sont des montants fixés pour chaque produit du tabac, permettant d'augmenter le prix de tous les produits de manière équivalente et de réduire les différences de prix entre les marques. Les 'accises ad valorem' et la TVA sont des pourcentages basés sur le prix de vente, ce qui laisse plus de marge au fabricant pour garder ses prix bas. La proportion des accises spécifiques est très basse en Belgique. Dans l'UE, il n'y a qu'en Espagne, en Italie et en France qu'elle est inférieure. Les accises spécifiques basses, d'application dans notre pays, permettent aux producteurs de cigarettes 'bon marché' de pratiquer des prix plus bas que d'autres marques. Un pourcentage d'accises spécifiques élevé permet d'ajouter le même montant, pour chaque paquet, au prix du fabricant.

Fin du communiqué de presse

ANNEXES (4) :

- I. Réflexions pour une nouvelle politique de taxation
- II. Tableau 1 : Prix (en euros) d'un paquet de cigarettes de vingt unités (Marlboro) pendant la période 2002-2010 en Belgique.
- III. Tableau 2 : Prix (en euros) d'un paquet de cigarettes de vingt unités (Marlboro) en juillet 2010 dans les 27 pays de l'UE.
- IV. Tableau 3 : Prix (en euros) d'un paquet de cigarettes de vingt unités (Marlboro) en juillet 2010 dans les 27 pays de l'UE, compte tenu du pouvoir d'achat.

Info pour les journalistes - pas pour publication

Vous souhaitez obtenir plus d'informations concernant la proposition de la Coalition Nationale contre le Tabac ? Contactez :

Luk Joossens, Fondation contre le Cancer - ljoossens@cancer.be - Tél. : 02 743 37 06 - GSM 0486 88 91 22

ANNEXES**I. Réflexions pour une nouvelle politique de taxation**

Même si la politique de taxation est le moyen le plus efficace et le plus durable pour réduire la consommation, son effet dissuasif peut toutefois être atténué par les achats transfrontaliers, le succès des marques 'bon marché' et la taxation moindre du tabac à rouler.

a) Les achats transfrontaliers sont une réalité, mais ils ne diminuent pas les recettes fiscales.

- Un paquet de Marlboro de 20 cigarettes coûtait chez nous, en juillet 2010, 4,95 euros, contre 7,46 euros au Royaume-Uni, 5,60 euros en France, 5,05 euros aux Pays-Bas, 4,95 euros en Allemagne et 4,20 euros au Luxembourg. Aux Pays-Bas et en France, une nouvelle augmentation, respectivement de 25 et 30 centimes par paquet, a déjà été annoncée.
- Le prix des cigarettes dans nos pays voisins influence nos habitudes d'achat. Lorsque le prix pratiqué dans notre pays est inférieur, il génère des achats transfrontaliers par les Britanniques et les Français en Belgique. Et lorsqu'il est supérieur, il génère des achats transfrontaliers par les Belges au Luxembourg.

Les achats transfrontaliers au Luxembourg n'entraînent pas une diminution des recettes fiscales pour la Belgique, car le Luxembourg restitue à la Belgique la majeure partie des recettes fiscales, conformément à des accords conclus dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL).

b) L'apparition de marques de cigarettes 'bon marché' est encouragée par le système de taxation des cigarettes.

- La taxe sur un paquet de cigarettes représentait 76,34% en juillet 2010 (6,58% d'accises spécifiques, 52,41% d'accises ad valorem et 17,36% de TVA).
- La part des accises spécifiques est très faible en Belgique. Dans l'UE, seules l'Espagne, l'Italie et la France ont une part d'accises spécifiques moindre.

- Les accises spécifiques sont des montants fixes pour chaque produit du tabac qui augmentent dans la même mesure le prix de tous les produits du tabac et réduisent la différence de prix entre les marques.
- Les accises ad valorem et la TVA sont des impôts proportionnels qui sont exprimés en pourcentages du prix de vente au consommateur et qui donnent au fabricant plus de marge pour maintenir son prix bas.
- La part de marché des marques de cigarettes moins chères (4 euros ou moins par paquet) a augmenté de 30% en 2009. Les marques 'bon marché', qui coûtent souvent 20 % de moins, sont toujours plus populaires.

Les augmentations de taxes doivent avoir lieu par le biais d'une augmentation des accises spécifiques et doivent avoir pour objectif d'augmenter le prix de toutes les marques de cigarettes, également des marques les moins chères.

c) Les taxes sur le tabac à rouler sont beaucoup moins élevées que celles sur les cigarettes.

En 2010, une cigarette Marlboro coûte 25 centimes l'unité, alors qu'une cigarette roulée avec du tabac Drum, sur la base de 0,75 gramme par cigarette, ne coûte que 7 centimes. En juillet 2010, les taxes sur le tabac à rouler représentaient 49% du prix, par rapport à 76% pour les cigarettes. La plupart des pays de l'UE taxe beaucoup moins le tabac à rouler que les cigarettes. Un fumeur sur quatre roule ses cigarettes, ce qui lui coûte au moins trois fois moins cher. Les autorités devraient taxer autant le tabac à rouler que les cigarettes, pour empêcher le passage à ce type de produit du tabac.

II. Tableau 1 : Prix (en euros) d'un paquet de cigarettes de vingt unités (Marlboro) pendant la période 2002-2010 en Belgique.

2002	3,20
2003	3,50
2004	3,85
2005	4,00
2006	4,00
2007	4,53*
2008	4,63**
2009	4,74***
2010	4,95****

* 4,30€ pour un paquet de 19 cigarettes

** 4,40€ pour un paquet de 19 cigarettes

*** 4,50€ pour un paquet de 19 cigarettes

**** 4,70€ pour un paquet de 19 cigarettes

Pendant la période 2002-2010, l'inflation était de 18%.

**III. Tableau 2 : Prix (en euros) d'un paquet de cigarettes de vingt unités (Marlboro)
en juillet 2010 dans les 27 pays de l'UE**

1. Roumanie	2,51
2. Lituanie	2,54
3. Estonie	2,55
4. Bulgarie	2,55
5. Pologne	2,56
6. Lettonie	2,60
7. Hongrie	2,60
8. Slovénie	3,00
9. Slovaquie	3,16
10. Tchéquie	3,18
11. Portugal	3,70
12. Malte	3,80
13. Grèce	3,80
14. Espagne	3,85
15. Chypre	3,85
16. Luxembourg	4,20
17. Autriche	4,20
18. Italie	4,50
19. Belgique	4,95
20. Allemagne	4,95
21. Danemark	4,96
22. Finlande	5,00
23. Pays-Bas	5,05
24. Suède	5,26
25. France	5,60
26. RU	7,46
27. Irlande	8,55

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coalition Nationale contre le Tabac

IV. Tableau 3 : Prix (en euros) d'un paquet de cigarettes de vingt unités (Marlboro) en juillet 2010 dans les 27 pays de l'UE, compte tenu du pouvoir d'achat.

Pouvoir d'achat exprimé en Power Purchasing Standards (UE=100) 2009	Prix de 20 cigarettes Marlboro en juillet 2010	Prix Marlboro, compte tenu du pouvoir d'achat (prix Marlboro PPS)	Pays
267	4,20	1,57	1) Luxembourg
122	4,20	3,44	2) Autriche
86	3,00	3,49	3) Slovénie
104	3,85	3,70	4) Espagne
130	5,05	3,88	5) Pays-Bas
98	3,85	3,93	6) Chypre
80	3,18	3,98	7) Tchéquie
95	3,80	4,00	8) Grèce
62	2,55	4,11	9) Estonie
63	2,60	4,13	10) Hongrie
61	2,56	4,20	11) Pologne
117	4,96	4,24	12) Danemark
116	4,95	4,27	13) Belgique
116	4,95	4,27	14) Allemagne
120	5,26	4,38	15) Suède
72	3,16	4,39	16) Slovaquie
102	4,50	4,41	17) Italie
111	5,00	4,50	18) Finlande
78	3,70	4,74	19) Portugal
53	2,54	4,79	20) Lituanie
78	3,80	4,87	21) Malte
107	5,60	5,23	22) France
49	2,60	5,31	23) Lettonie
42	2,51	5,98	24) Roumanie
41	2,55	6,22	25) Bulgarie
116	7,46	6,64	26) RU
131	8,55	6,53	27) Irlande